Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 11

Artikel: L'importance de l'économie des pouvoirs publics en Allemagne
Autor: Naphtali, Fritz
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383753

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

l'on n'en est encore qu'à un commencement. Si nous considérons les vacances non comme une espèce de salaire ou de gratification, mais comme un temps de rétablissement, nous devons exiger qu'elles se règlent non pas sur les années de service dans l'entreprise, mais sur le degré même du besoin de détente. Il faudra par exemple de plus longues vacances à l'apprenti et au jeune ouvrier, qui sont encore en période de croissance, pour qu'une fois celle-ci achevée ils puissent produire d'autant plus. Deux, trois ou quatre jours de congé, par an, ne sauraient être qualifiés de vacances. Le moins qu'on puisse demander est une semaine, et mieux vaudraient quinze jours ou même trois semaines. Que les vacances dussent être payées, cela va de soi. Mais ce qu'il faut aussi, c'est qu'elles servent effectivement au rétablissement et au repos, et non point à un travail de l'intéressé pour son propre compte. Il en sera du postulat concernant les vacances comme il en fut, autrefois, de la réduction de la journée de travail de 14 à 12 heures, etc. Le déchet apparent de travail sera certainement composé par une capacité productive plus grande.

Nous devons bien reconnaître, enfin, que toutes ces revendications se heurtent, en fait, à des difficultés, les unes réelles, les autres supposées. Même avec la meilleure volonté, bien des choses ne sauraient se faire en un seul endroit sans risque pour l'ensemble, en raison de l'économie mondiale et de la capacité de concurrence qu'elle exige de l'industrie. Mais la rationalisation hygiénique étant appelée plus qu'aucune autre forme de rationalisation à accroître le pouvoir productif et, partant la production, elle ne manquera précisément pas de récompenser en fin de compte l'employeur progressiste et aux vues larges, tant il est vrai que « celui-là sert le mieux ses intérêts, qui sert la collectivité ».

L'importance de l'économie des pouvoirs publics en Allemagne.

Par *Fritz Naphtali.*

L'intervention des pouvoirs publics dans l'économie allemande, l'extension de la participation de l'Empire, des Etats et des communes aux entreprises économiques, sont un processus qui n'avait cessé de s'affirmer déjà au cours des dernières décennies d'avant-guerre. Le conflit mondial de 1914 et les effets du traité de paix ne pouvaient manquer d'exercer une influence à divers égards dans ce domaine, en partie dans un sens rétrograde, principalement du fait que la plus grande exploitation allemande, les Chemins de fer d'Empire, se sont transformés en une espèce d'entreprise mi-publique et mi-privée, en raison des charges assumées par eux au titre des réparations de guerre — et en partie dans un sens

progressif — en particulier de par les tâches spéciales imposées surtout aux communes par la pénurie des logements régnant en Allemagne. Dans l'ensemble cependant l'évolution tend indubitablement à une avance de la chose publique dans le domaine économique. La lutte que les représentants de l'économie privée mènent contre cette immixtion, qu'ils qualifient de « socialisation à froid », a certainement pris des formes plus violentes depuis la guerre. Cela provient, d'un côté, de ce qu'avec la paix les entreprises de l'Empire, des Etats confédérés et des communes se sont considérablement développées précisément dans le domaine des banques, d'où une concurrence souvent aiguë avec la finance privée, dont les représentants exercent une forte influence sur l'opinion publique. D'un autre côté, on se trouve également en présence d'une conséquence de la démocratisation des corporations publiques allemandes. Avec la révolution de 1918, non seulement la monarchie impériale a-t-elle fait place à la république parlementaire, et les Etats ont-ils de même pris la forme républicaine, mais encore l'hégémonie des classes possédantes a-t-elle été brisée aussi dans les communes, en une large mesure, par le suffrage universel. Il est dès lors compréhensible que les antagonismes se soient aggravés entre les partisans d'une extension de l'économie publique — en attendant un bouleversement du système économique lui-même — et les défenseurs, par principe, des intérêts de l'économie privée. Abstraction faite de cette lutte et des fluctuations momentanées de la puissance politique, l'avance de l'activité économique publique se poursuit également pour des motifs techniques, si l'on peut dire. En effet, dans le domaine des transports et communications comme dans celui de l'alimentation des grandes agglomérations urbaines en eau, gaz et électricité — et l'alimentation à distance joue ici un rôle toujours plus important — la situation exige l'uniformité, le monopole; et au regard du danger de monopoles privés, les forces tendant à la mainmise publique en ces divers domaines s'avèrent toujours plus actives.

En vue d'apprécier l'importance de cette économie publique par rapport à l'économie générale de l'Allemagne, il a été effectué pour l'année 1925/26 un calcul du chiffre d'affaires des entreprises publiques de toute espèce, calcul dont le résultat final a été que la valeur économique des prestations des dites entreprises s'élève à quelque 10 milliards de marks pour 1925. Pour bien saisir la signification de cette somme, il convient de faire une comparaison avec quelques autres indications statistiques. C'est ainsi que, pour la dite année 1925, la production totale de la grande industrie allemande (charbonnages et mines, métallurgie et minerais), de la construction mécanique et de l'industrie électrotechnique représente également environ 10 milliards, chiffre qui donne de même la valeur de la production agricole pendant l'année doit il s'agit. Si l'on considère encore que sur les 32 millions de gens qui exercent une activité lucrative en Allemagne, environ

1,8 million sont occupés dans les entreprises publiques, on saisit dans une certaine mesure l'importance de cette forme de l'économie dans l'économie générale. *

Jetons maintenant un bref coup d'œil sur les principaux domaines de l'activité économique de l'Empire, des Etats confédérés et des communes. En ce qui concerne l'Empire, la plus importante de ses entreprises sont sans contredit les *chemins de fer*. Le Reich est propriétaire des Chemins de fer de l'Empire, bien qu'aux termes des lois sur les réparations de guerre la compagnie exploiteuse soit indépendante et privée jusqu'à un certain point. Quoi qu'il en soit à cet égard, l'Empire, de par son droit de nomination des organes administratifs et son droit de veto en matière tarifaire, exerce dans la compagnie une influence telle qu'il faut indubitablement faire rentrer l'entreprise dans l'économie publique. En 1925, le recensement professionnel d'Allemagne accusait pour les Chemins de fer d'Empire 759,015 fonctionnaires et agents proprement dits, dont 2478 directeurs et chefs de service, 375,706 fonctionnaires et employés, 380,822 ouvriers. La même année, le chiffre d'affaires de l'entreprise s'élevait à 4,67 milliards de marks-or. Les Chemins de fer d'Empire constituent donc bien l'exploitation capitale de l'économie allemande et point n'est besoin de montrer spécialement l'importance de leur activité et de leur politique des transports pour l'évolution des diverses branches de l'économie, en Allemagne. Au second rang viennent les *Postes d'Empire*, qui comprennent les postes, les télégraphes et les téléphones. Indépendante au point de vue comptable, cette entreprise est entièrement sous la direction du Reich, soit du ministère des postes. D'après le recensement susmentionné, les Postes d'Empire occupaient en 1925 346,488 personnes, 2584 directeurs et chefs de service, 368,559 fonctionnaires et employés, 75,345 ouvriers, et leur chiffre d'affaires était de 1,71 milliard de marks. A ces deux branches principales de l'activité économique du Reich sont venues s'ajouter pendant et après la guerre toute une série d'*entreprises économiques et de participations à pareilles entreprises* dans divers domaines, en partie comme conséquence directe des besoins de guerre et en partie en raison de la transformation d'anciennes exploitations de l'administration militaire en exploitations affectées aux entreprises de paix. Toutes ces entreprises industrielles de l'Empire sont administrées par une société particulière, fondée en 1923, la « Viag » (Vereinigte Industrieunternehmungen A.-G.). Dans cette constellation industrielle rentre aussi la participation du Reich à l'*industrie de l'aluminium*, qui, condensée dans les Vereinigte Aluminiumwerke, représente environ le 80 % de la production allemande d'aluminium. Ces « Vereinigte Aluminiumwerke », au capital-actions de 24 millions de marks, ont versé ces dernières années un divi-

* Voir aussi, à ce sujet, le livre «Wirtschaftsdemokratie — ihr Wesen, Weg und Ziel», édité en 1928 par la Verlagsgesellschaft de l'A. D. G. B., à Berlin.

dende de 9 %, qui ne donne cependant qu'une idée imparfaite des bénéfices réalisés, une bonne partie de ceux-ci étant affectés à d'importants amortissements.

Un autre domaine, dans lequel l'activité économique du Reich s'est manifestée ensuite de la guerre, est celui de l'*industrie de l'azote*, condensée dans les « Mitteldeutsche Stickstoffwerke » — au capital-actions de 20 millions de marks et qui sont affermées au plus grand producteur allemand d'azote, la I. G. F. Farbenindustrie — et dans les « Bayerische Stickstoffwerke », au capital-actions de 24 millions et exploitées en régie propre. La première de ces entreprises a servi en 1928 un dividende du 8 %, la seconde un du 6 %.

A cette activité du Reich en matière de fabrication de l'azote et de l'aluminium sont étroitement liées les *usines d'électricité* de l'Empire, qui, ne desservant durant la guerre que les usines affectées aux besoins de l'armée, ont été développées ensuite pour l'alimentation générale en électricité. Les trois plus puissantes usines du Reich, celles de Zschornewitz, Trattendorf et Lauta, forment depuis l'année 1921 les « Elektrowerke A.-G. ». Fondée au capital de 90 millions de marks, cette société est aussi intéressée dans diverses entreprises électriques de sa zone d'alimentation. Le Reich participe enfin également à l'Ostpreussenwerk A.-G., à la Zentr. Stromerzeugungsunternehmen für die Provinz Ostpreussen et à la Würtembergischen Landeselektrizitäts A.-G., qui est une entreprise de transport d'énergie.

Dans la « Viag » sont encore concentrées diverses participations du domaine de l'*industrie métallurgique et mécanique*. Il s'agit généralement d'une possession plus ou moins grande d'actions de sociétés anonymes, issue en maints cas de la transformation d'anciennes exploitations de guerre. La « Viag » détient entièrement le capital-actions de la Deutsche Industriewerke A.-G. et la majorité des actions de la Deutsche Spinnereimaschinen A.-G. à Ingolstadt, de la Deutsche Präzisionswerke A.-G. à Amberg, des A. E. G. Deutsche Werke à Erfurt et de la Rheinmetall A.-G., tandis qu'elle n'a que la minorité des actions de l'Iseder Hütte. Toutes ces participations sont dépourvues du caractère d'une activité économique édifiée organiquement. Il s'agit plutôt de soldes de liquidation de l'économie de guerre et de transformations d'anciennes exploitations de guerre.

Il faut enfin, à titre d'établissement du Reich d'une importance croissante, citer la « Reichskreditgesellschaft » (la Société de crédit de l'Empire), qui, d'une part, pourvoit aux affaires de crédit de l'Empire et autres entreprises et, d'autre part, se livre à des opérations ordinaires de banque comme d'autres instituts financiers, domaine dans lequel elle a acquis une importance particulière, surtout par ses rapports avec les banques provinciales. Dotée d'un fonds capital de 40 millions de marks, l'entreprise a servi ces dernières

années un dividende de 8 %, et en 1928 son chiffre d'affaires s'est élevé à 66 milliards de marks.

En ce qui concerne les *Etats confédérés*, leurs entreprises économiques accusent un développement très divers et s'étendent de même à des domaines fort différents. Il est impossible d'en donner ici une image complète. Nous nous contenterons donc de les passer en revue quant aux deux Etats qui jouent un rôle capital dans l'économie générale allemande: la Prusse et la Saxe.

Depuis tout temps, la *Prusse* possède de grandes *forêts* et *propriétés agricoles*, les « domaines ». En 1929 son aire forestière était de 2,46 millions d'hectares, avec un produit de 10,3 millions de m^3 de bois, d'une valeur de 190 millions de marks. L'administration des forêts domaniales, assurée par 7346 agents, a accusé l'an dernier un bénéfice de 67,8 millions de marks. Pour ce qui est d'autre part des domaines agricoles, d'une contenance totale de 331,470 ha, ils sont en majeure partie affermés, l'Etat n'exploitant en propre que 10 domaines, d'une surface utile d'environ 7000 ha. L'excédent actif de cette administration-ci a été en 1928 de 11,5 millions de marks. Tandis que la propriété agricole de l'Etat prussien a quelque peu diminué après la guerre, en raison des territoires cédés à teneur du traité de paix, la propriété industrielle s'est accrue dans de fortes proportions. Les diverses entreprises de l'Etat sont condensées maintenant en sociétés anonymes, dont la principale est la « Preussische vereinigte Elektrizitäts- und Bergwerks A.-G. ». Les entreprises minières, de leur côté, forment la « Preussische Bergwerks- und Hütten A.-G. », sauf deux exploitations demeurées indépendantes: les Rheinischwestfälischen Bergbauunternehmen Hibernia und Recklinghausen. La Preussische Bergwerks- und Hütten A.-G. englobe les mines de charbon de la Haute-Silésie, des mines de fer de l'Oberharz, des salines et mines de lignite, des usines de potasse, des usines de chaux et des fabriques d'ambre. Toutes ces entreprises occupent 30,924 personnes, dont 28,677 ouvriers. Leur capital-actions, de 100 millions de marks, va être porté à 140 millions. Pour l'année 1928, le bénéfice net s'est élevé à 5 millions de marks, dont 4 millions furent versés à l'Etat de Prusse. Les deux usines de la Ruhr demeurées indépendantes — Hibernia et Recklinghausen — occupent chacune 16,000 ouvriers environ et leur capital, 67 millions de marks, soit 72 millions, a produit en 1927 un dividende du 5 %, soit 4 %. En 1928, aucun dividende n'a été servi. Les deux entreprises en question ont été fortement modernisées et développées après la guerre; elles participent aussi dans une large mesure à la fabrication de produits accessoires, particulièrement dans les usines d'azote de la Ruhr. Le second domaine essentiel de l'activité économique de l'Etat prussien est celui de la production d'électricité, principalement de l'aménagement des forces hydrauliques. Ces forces, utilisées dans 5 usines, onat donné en 1928 88,296,059 Kilowatts, tandis que l'usine de Borken, exploitée au lignite, a produit 168 millions de kW et que celle d'Ahlen, qui

emploie la houille, a fourni 105 millions de kW. La « Preussische Elektrizitäts A.-G. » participa également à toute une série d'usines communales d'électricité. Son capital-actions, de 80 millions de marks, a produit en 1928 un dividende du 5 % au profit du Trésor prussien. De par ses entreprises électriques, la Prusse s'est assurée une grosse influence dans la réglementation générale de la production allemande d'électricité. Avec les usines électriques de l'Empire et celles d'autres Etats allemands, une société anonyme a été fondée, sous le nom d'«A.-G. für deutsche Elektrizitätswirtschaft », en vue d'une collaboration rationnelle entre les diverses entreprises.

L'Etat de Prusse est également intéressé dans l'exploitation d'un certain nombre de *ports*, ainsi que dans les entreprises de *navigation intérieure*.

En matière financière, il dispose de sa *Banque d'Etat*, issue de la société de commerce maritime fondée en 1772 déjà. Cette banque, outres les affaires financières de l'Etat et de ses entreprises, travaille aussi avec des banques privées, et elle joue un rôle important à la Bourse de Berlin.

La *Saxe*, pour en venir maintenant à cet Etat, accuse elle aussi une forte activité économique publique, qui fut développée d'une manière systématique durant les années d'après-guerre. Chez elle également, la *propriété forestière*, dont les 180,000 hectares font presque la moitié de l'ensemble des forêts saxonnes, joue un rôle assez marqué. Les forêts domaniales ont rapporté net, en 1928, 3,8 millions de marks. Les autres domaines sont moins importants, quoique diverses exploitations modèles arrivent à d'excellents résultats. L'Etat possède encore, depuis des temps reculés, la grande fabrique de porcelaine de Meissen. Mais c'est dans le domaine de l'*électricité* et des *mines* que s'est développée essentiellement son économie publique moderne. Depuis 1923, ces entreprises forment une société anonyme spéciale, la *Sächsische Werke A.-G.*, au capital-actions de 100 millions de marks-or. Il existe d'autre part une « Elektro A.-G. », englobant les participations de l'Etat de Saxe à d'autres entreprises d'électricité et qui, ces dernières années, a versé un dividende de 10 %. Dans le domaine de l'alimentation en gaz, de même notamment dans celui de la fourniture de gaz à distance aux communes, l'Etat s'est assuré une grande influence en s'intéressant à diverses sociétés régionales. Il convient enfin de mentionner encore, comme entreprises de transports accusant une participation plus ou moins forte du Trésor saxon, la Kraftverkehr Freistaat Sachsen A.-G., la Sächsische Flughafen-Betriebs-G. m. b. H., la Vereinigte Elbschiffahrts-Gesellschaft A.-G. et la Neue Deutsch-Böhmische Elbschiffahrts-A.-G.

Si nous n'avons pu donner ici que des exemples du genre et de l'étendue de l'activité économique des Etats allemands, il en va de même, et dans une plus forte mesure encore, quant à

l'activité économique des *communes*. Ces dernières monopolisent à l'heure actuelle la majeure partie de l'alimentation publique en *eau, gaz* et *électricité*. C'est ainsi que sur les 16,38 milliards de Kilowatts de production électrique allemande en 1927/28, les usines publiques en ont fourni le 55,53 %, dont 9,8 % quant à celles du Reich, 11,4 % quant à celles des Etats et 34,3 % quant à celles des communes, 30 % afférant d'autre part à des entreprises mixtes, c'est-à-dire privées mais financées par des corporations publiques, et le 14,47 % seulement à des sociétés purement privées. Les usines communales viennent donc en tête de la production. Outre les services d'alimentation en eau, gaz et électricité, ceux de *transport* — et en première ligne les tramways — jouent un rôle éminent dans l'activité des communes. Citons spécialement, ici, la plus grande entreprise municipale de cette espèce, la « Berliner Verkehrs-A.-G. », dans laquelle la ville de Berlin a réussi, ces dernières années, à condenser tout le service urbain de transport, auquel pourvoyaient jusqu'alors quatre compagnies. Cette grande entreprise, fondée en 1928, a un capital-actions de 400 millions de marks. Le service des tramways et du chemin de fer métropolitain a rapporté l'an dernier à la commune une somme nette de 25,6 millions de francs, tandis que le service d'omnibus n'eut aucune redevance à payer. Cette même année 1928, les entreprises en question occupaient 25,972 personnes, et elles ont transporté 1386,5 millions de voyageurs. Leur part de matériel roulant comprenait 1859 automotrices et 1789 remorques quant aux tramways, plus de 500 automotrices et 497 wagons quant au chemin de fer métropolitain, plus de 620 voitures quant au service d'omnibus. Rien que pour les tramways, il a été construit, toujours en 1928, 57,925 m de voies neuves et les changements de voie représentent une longueur de 105,070 m. L'adaption des entreprises berlinoises de transport à la circulation toujours plus intense et à l'extension de l'agglomératon urbaine, l'amélioration des conditions de transport par l'introduction générale de la classe unique, enfin l'introduction de la faculté de passer d'un mode de transport à l'autre avec l'application d'un prix uniforme, sont autant d'excellentes mesures économiques de ces derniers temps.

Un autre domaine dans lequel l'activité économique des communes s'est exercée d'une manière particulière dès le retour de la paix, c'est celui des *banques et caisses d'épargne*. Le système bancaire communal se fonde depuis tout temps sur les caisses d'épargne publiques, qui, en 1926, étaient en Allemagne au nombre de 2679, avec 10,850 offices de réception de fonds. Il existe d'autre part environ 40 banques municipales ou régionales, auxquelles incombent les affaires bancaires proprement dites des communes. Tous ces établissements sont rattachés par arrondissements aux centres de virement, desservis de leur côté par un établissement central, la Deutsche Girozentrale-Deutsche Kommu-

nalbank. Nées à l'origine, du besoin des caisses d'épargne d'un moyen de paiement n'exigeant pas d'espèces, les centrales de virement n'ont pas tardé d'étendre leur champ d'opérations. Elles pourvoient aujourd'hui aux compensations entre les établissements qui leur sont rattachés, secondent les caisses d'épargne dans le placement des capitaux, accordent ou procurent aux communes des crédits à court ou à long terme et, en plus, font toutes espèces d'opérations de banque, en concurrence avec les établissements financiers privés. A fin 1913, les caisses d'épargne accusaient un total de dépôt de quelque 19 milliards de marks, capital que l'inflation vint anéantir presque complètement. Depuis la stabilisation du change cependant, les épargnes se sont de nouveau rapidement reconstituées, si bien qu'à fin mars 1929 elles s'élevaient déjà à 7,8 millions de marks. Tandis qu'avant la guerre une distinction assez stricte était faite entre le champ d'activité des caisses d'épargne et des banques publiques en général, d'une part, et les opérations des banques privées, d'autre part, un changement s'est produit, par la suite. Les banques publiques interviennent de plus en plus dans la sphère d'opérations de la finance privée, chose qui, nous l'avons déjà dit, a contribué fortement à aggraver les antagonismes au sujet de l'économie publique et de l'économie privée d'après-guerre.

Les considérations qui précèdent suffisent sans doute pour caractériser l'importance acquise par les entreprises publiques de tout ordre dans l'économie générale allemande, ainsi que pour montrer que cette importance tend encore nettement à s'accroître dans les domaines divers. Avec cette importance toujours plus marquée des entreprises publiques, précisément, on ressent toujours davantage la nécessité d'adapter le régime de celles-ci aux formes de l'initiative privée. Afin de rendre possible des calculs de rentabilité clairs et nets, tels qu'ils sont indispensables aussi bien à toute entreprise économique publique qu'à l'initiative privée, on a toujours davantage distrait les services publics du système caméralistique des corporations de droit public, pour en faire des sociétés particulières indépendantes. Mais même s'il affecte la forme de la société capitaliste, le régime des entreprises publiques conserve un caractère économique essentiellement différent des entreprises fondées sur le capital privé. Dans un Etat ou une commune organisé et administré démocratiquement, une entreprise publique est toujours un facteur de démocratisation de l'économie. C'est que la responsabilité de la gestion incombe ici, en dernier ressort, à ce même organe que désigne le suffrage universel pour la sauvegarde de tous les autres intérêts de la collectivité. De cette identité entre agents de la démocratie économique et de la démocratie politique naissent une infinité de problèmes de l'économie publique moderne. Ces problèmes portent particulièrement sur le choix des personnalités dirigeantes et le statut des employés et ouvriers. La délimitation des intérêts spé-

ciaux des individus occupés dans les entreprises publiques, par rapport aux intérêts généraux du peuple, est une question qui se présente différemment selon qu'il s'agit d'entreprises jouissant d'un monopole ou, au contraire, d'entreprises appelées à soutenir la concurrence de l'initiative privée. La classe ouvrière allemande voyant dans l'extension de l'économie publique une des formes du passage du système capitaliste, combattu par elle, à celui de l'économie commune pure, il est évident qu'elle éprouve un vif intérêt pour toutes les questions que soulève le conditionnement heureux au point de vue économique et, en même temps, socialement progressiste, des entreprises publiques. Le prolétariat allemand considère d'ailleurs aussi avoir pour tâche de protéger l'économie publique contre les violentes attaques des divers groupements d'intérêts du capital privé, attaques que favorise d'une manière particulière aujourd'hui, en Allemagne, la dépendance du marché financier national par rapport au crédit étranger.

La nature de l'obligation du fabricant de payer un salaire supplémentaire en cas de prolongation des heures de travail.

Par *H. Dutoit*, avocat au barreau de Genève.

Le fabricant, qui réussit à ne pas payer à ses ouvriers la majoration de salaire pour les heures supplémentaires prévue à l'article 27 de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques, tombe-t-il sous le coup des dispositions pénales mentionnées aux §§ 88 et suivants de la dite loi? C'est la question qui a été posée à M. Dutoit, avocat et député radical au Grand Conseil de Genève. Sa réponse revêt pour nous le plus grand intérêt:

Le fabricant qui obtient l'autorisation de prolonger les heures de travail est tenu de payer à ses ouvriers un salaire supplémentaire de 25 %. La question s'est posée dans la pratique de savoir si, en cas de non-payement de celui-ci, l'Etat possède un droit d'intervention.

L'article 20 de la loi sur le travail dans les fabriques stipule que les rapports entre ouvriers et fabricants sont réglés par le C. O. « en tant que la présente loi ne renferme pas de dispositions particulières ». Il en résulte que le droit civil est applicable aux relations entre ouvriers et fabricants, là où la loi sur les fabriques est muette.

Dans les articles suivants, la loi sur le travail dans les fabriques contient une série de dispositions concernant les délais et termes de congé, la période d'essai, la rupture du contrat, etc., qui ont un caractère de droit civil. La créance résultant du salaire fait partie de cette catégorie.